

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-232/SG/AI modifiant les décisions n° 71-560, 71-1098, mettant à la disposition du Ministre des Affaires intérieures deux brigadiers-chef de la police nationale.

n° 72-232/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
16 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les décisions n° 71-560/SG/AI du 15 avril 1971 et 71-1098/SG/FP du 9 août 1971 sont modifiées comme suit: Art. 2.— Ee commandement des Pelotons de gardes territoriaux de Tadjourah et d'Obock est confié au. brigadier-chef Majeau, dans les conditions prévues à l'

article 14

Art. 3.— Le commandement des Pelotons de Dikhil et Ali-Sabieh est confié au brigadier-chef Zimmerman, dans les mêmes conditions.